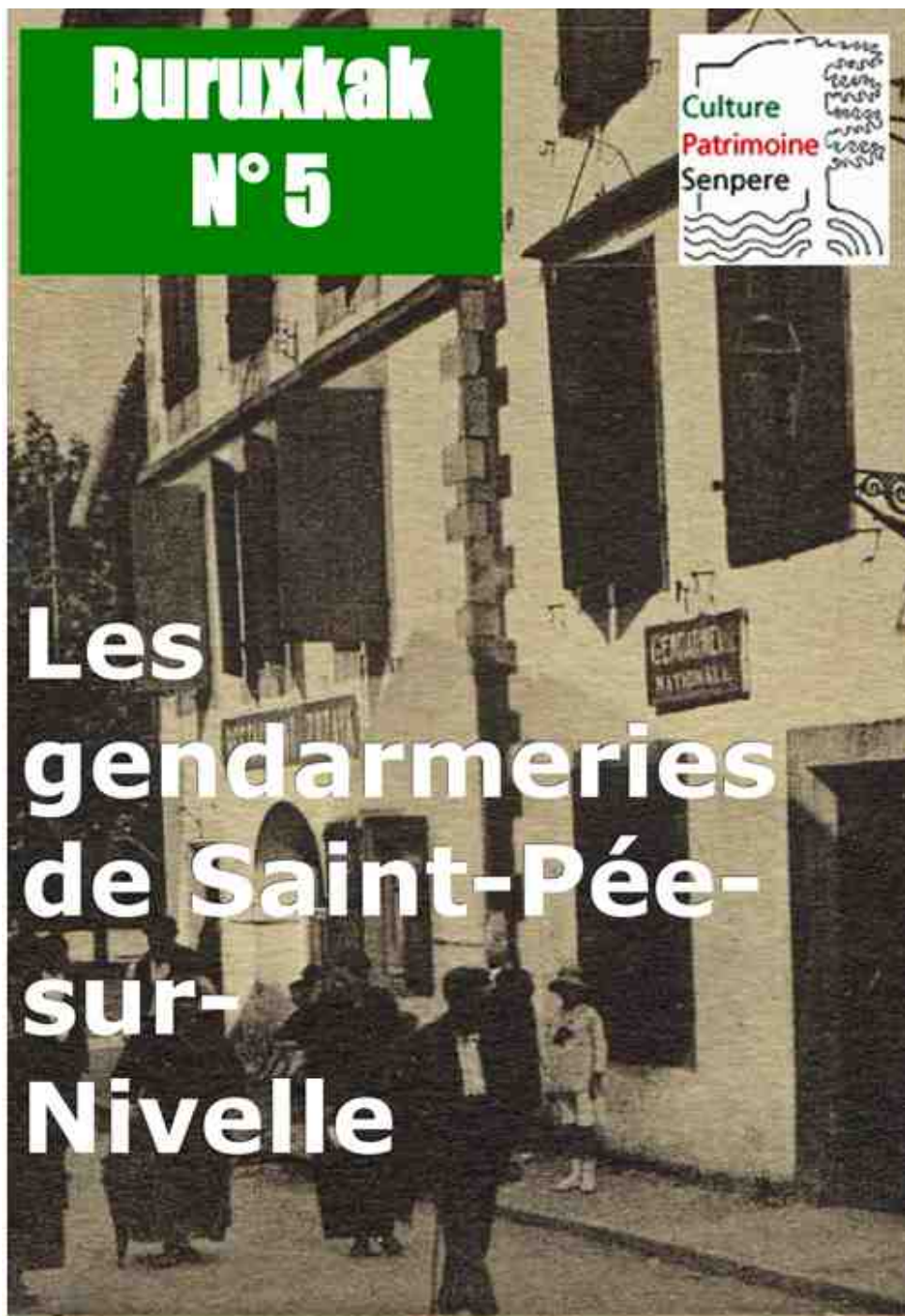


Buruxkak
N° 5



**Les
gendarmeries
de Saint-Pée-
sur-
Nivelle**



Le choix du sujet peut paraître aussi surprenant que le tramway objet du Buruxkak N°2 qui a sollicité la curiosité des Senpertar.

Ils ont la même source : le trésor patrimonial constitué par les comptes rendus des délibérations du conseil municipal.

La lecture de ces pages soigneusement écrites à la main, tire de l'oubli progressif les efforts des générations précédentes pour donner à Saint-Pée toute sa place dans le développement et la modernité. Les écoles seront d'ailleurs le thème d'un prochain numéro.

Disposer de sa propre gendarmerie a été l'objet d'une longue lutte d'influence entre notre village et sa sœur voisine Sare, comme le furent, entre autres, le tramway et le marché.

Les noms de notables connus surgissent au fil des pages. Goyenette, Adema, Dufau, Dourisboure et tant d'autres.

Notre association a voulu partager avec vous le fruit de ses lectures et vous remercie de votre soutien.

Un peu d'Histoire : de la maréchaussée à la gendarmerie.

La maréchaussée est l'ancêtre de la gendarmerie française. Les maréchaux de France disposaient de corps de militaires chargés de la sécurité intérieure du royaume. La mission de la maréchaussée fut d'abord limitée aux affaires militaires, mais elle devint peu à peu le bras armé de la justice du roi par l'intermédiaire des prévôts installés dans tout le royaume. Ainsi, en 1536, François Ier étendit sa mission : vagabonds, étrangers non domiciliés, vols avec armes, vols sur les grands chemins.

La maréchaussée s'illustra en particulier dans son action pour la sécurité des voies royales appelées grands chemins. Les villes n'étaient pas en principe dans sa juridiction mais à l'occasion de fêtes ou foires, la police municipale pouvait l'appeler en renfort.

L'ordonnance de 1720 dessine l'essentiel de ce qu'est l'implantation de la gendarmerie aujourd'hui. Les grandes troupes armées de la maréchaussée en chevauchée cèdent la place à l'implantation tout au long des grands chemins de brigades de 8 hommes dont 3 officiers. Leur zone d'action est limitée à 50 ou 60 km. La même année, la maréchaussée est rattachée organiquement à la gendarmerie de France issue de la cavalerie lourde, les « gens d'armes » revêtus d'armures de la période médiévale. En 1779, le royaume compte environ 800 brigades. La gendarmerie de France sera dissoute en 1788 mais le nom de gendarmerie subsistera.



Gendarme du 18^{ème} siècle

Ainsi, Le 16 février 1791, après avoir supprimé la justice prévôtale au nom de la séparation des pouvoirs, l'Assemblée Constituante réorganise la maréchaussée sous le titre de gendarmerie nationale. **« C'est une force instituée pour assurer, dans l'intérieur de la République, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue et répressive constitue l'essentiel de son service ».**

Le député D'Iturbide y fait des propositions « sur la manière de former la gendarmerie nationale pour les trois districts d'Ustaritz, de

Saint-Palais et de Mauléon habités par environ 150000 Basques français ».

Les autorités révolutionnaires renforcent le réseau des brigades hérité du XVIII^{ème} siècle. La Seconde République achève l'entreprise en décidant, par la loi du 25 juillet 1850, d'installer des gendarmes dans les cinq cents cantons encore dépourvus. Successivement, la gendarmerie est nationale puis impériale, royale, de nouveau impériale avant d'être nationale à partir de 1870.

Sous le premier empire, pendant la guerre d'Espagne, la gendarmerie devait être omniprésente sur la frontière. Le centre de commandement se trouvait à Auch.

Le déchirement de l'Espagne pendant la première guerre carliste entre 1833 et 1840 sera une autre occasion d'établir des postes temporaires le long de la frontière des Pyrénées. Entre 1836 et 1840, certains sont transformés en brigades permanentes. En 1845, le département compte trente brigades permanentes et huit temporaires installées principalement en Pays Basque. Notamment : Ainhoa, aux Aldudes, Bedous, Bidarray, Lécumberry, Sare et Ustaritz.

Le rythme d'implantation des brigades de gendarmerie au XIX siècle n'a pas été régulier. Les suppressions et les déplacements ont été nombreux. Vers 1830 /1860 la brigade d'Ossès est transférée à Irissary tandis que celle de Sare s'établit à Saint-Pée-sur-Nivelle. Le but étant de mettre en place un réseau à mailles de plus en plus régulières. Les chefs lieux de canton, les relais de poste et les localités plus importantes situées sur les axes de communication constituent les points d'ancrage du filet.

Plus de 60 ans de concurrence entre Sare et Saint-Pée

Si la méfiance des populations locales a été durable ce qu'atteste le faible nombre de recrutements locaux au XIX^{ème} siècle, les autorités communales ont toujours été très attachées à la présence d'une gendarmerie qui renforçait leur autorité comme le montreront les luttes d'influence entre les maires de Sare et de Saint-Pée.

Sare a toujours défendu la nécessité d'une surveillance spéciale de la frontière tandis que Saint-Pée au centre d'un vaste réseau de voies de communication, considérait être dans un emplacement stratégique.

Chacun des édiles avait ses soutiens, préparait ses dossiers en secret auprès des commandants de gendarmerie de Bayonne et de Pau, des conseillers généraux et utilisait tous ses réseaux d'influence.



Uniforme de la
Gendarmerie
en 1885

La première trace retrouvée de la présence des gendarmes à Saint-Pée figure dans le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 1821. Le Sieur Jean Barnetche, adjoint faisant fonction de maire, écrit dans la rubrique police : **« La police s'exécute dans ce moment avec une telle régularité qu'elle peut servir de modèle à la ville la plus policée, soit par l'évacuation des cabarets le soir, soit pendant les offices divins, grâce à l'intervention de la gendarmerie dont nous avons tant à remercier le gouvernement pour notre tranquillité et sûreté générale ».**

Cette volonté de police au service de la religion n'est pas nouvelle puisque en novembre 1819, le maire du village écrivait : **« il ne se peut Messieurs qu'aucun de nous ignore que cette partie de mes devoirs ponctuellement exécutés et parce que mon habitation éloignée de la partie de celle qui est agglomérée à la commune, j'ai un devoir de choisir un commissaire spécial pour faire évacuer les auberges pendant les offices divins et au moment de la retraite, conformément à un arrêté de Monsieur Serriès, en dirigeant la garde nationale à laquelle je fais faire les dimanches et les fêtes chômées un service actif dans l'objet de la tranquillité publique ».**

Jean Blaise Goyenette un maire d'exception.

Cet homme remarqué par Napoléon est nommé en 1808 lieutenant de la Garde basque et la même année, adjoint au maire de Saint-Pée. Son intervention est décisive lors de l'incursion d'une troupe de guérilleros espagnols sur la commune de Sare le 8 octobre 1812. Il héberge le roi Joseph, frère de Napoléon, lorsque celui-ci est chassé d'Espagne et participe à l'organisation de la défense du territoire en étant nommé le 3 juillet 1813 chef adjoint des gardes nationaux de l'arrondissement de Bayonne.

Sous la Restauration, il devient maire de Saint-Pée en 1821. Il le restera jusqu'en 1834. Il a probablement utilisé tous ses réseaux pour obtenir l'installation d'une gendarmerie à Saint-Pée.

Il écrira au sous-préfet à Bayonne le 26 janvier 1833 : **« la brigade des préposés aux douanes à la résidence d'Amotz du présent lieu, ayant arrêté vers midi, le nommés Ignacio, Miabé et Baptiste Erreiza, réfugiés espagnols, se dirigeant d'après leurs dires sur Sare pour y chercher du travail. En exécution de vos ordres, j'ai l'honneur de vous les adresser sous l'escorte de la gendarmerie ».**

La gendarmerie était-elle alors à Sare, à Saint-Pée ou dans les deux villages ?

Le différend entre les deux villages continuera pendant une trentaine d'années avec des tiraillements et des démarches répétées auprès de la préfecture et du commandant de la gendarmerie de Pau. Il est sûr qu'en 1864, la gendarmerie est à Sare.



Jean Blaise Goyenette ?

1^{ère} gendarmerie connue : Hodienia Aujourd'hui bâtiment sud hôtel Arocena

Saint-Pée a bien préparé ses dossiers et un coup de théâtre survient : une décision ministérielle du 30 juin 1864 permet à Saint-Pée de ravir à Sare la caserne de gendarmerie et le logement des gendarmes.

Le conseil municipal du 8 janvier 1865 est réuni en présence de Monsieur le maire et en vertu de l'autorisation du sous-préfet du 7 du même mois : **« Monsieur le maire a exposé par décision ministérielle du 30 juin dernier la brigade de gendarmerie actuellement à Sare devant être transférée à Saint-Pée qu'il y a lieu de s'occuper du logement de la brigade. Je me suis concerté à cet effet avec Monsieur Adema propriétaire de la maison à louer pour l'installation des gendarmes. J'ai au nom du département offert 450 francs par an. Monsieur Adema a refusé cette offre et m'a formellement déclaré ne vouloir louer sa maison moins de six cents francs l'an. Si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que la commune de Saint-Pée contribue pour une partie à la dépense de la location, je vous proposerais Messieurs le vote de la somme nécessaire à compléter le prix exigé par Monsieur Adema. Le conseil, sur proposition de Monsieur le maire, a voté la somme de cent francs à titre de contribution pour le prix du loyer de la première année ».**

Le bail est effectivement signé le 25 février 1865 avec Monsieur Jean Blaise Adema comme l'atteste le document ci-contre. Il stipule entre autres aménagements que sur la façade un ferrement devra porter l'inscription :

« Gendarmerie impériale ».

Nb : Jean Blaise Adema est le neveu de Jean Blaise Goyenette.



Hôtel Arocena

Gendarmerie

N^o 1037.

État de la maison de
M. Adéma
pour le logement de
la brigade stationnée
à St. Pée

Département des Basses-Pyrénées.

Brigade de St. Pée



L'an mil huit cent soixante cinq le vingt quatre février
en exécution de l'arrêté des conseils du 24 vendémiaire an XI et d'après
l'instruction du ministre de la guerre, en date du 18 Brumaire suivant :

Monsieur Charles Ennisse, Sous-Préfet de Bayonne
agissant au nom et

pour le compte dudit Département ;

Assisté de M. Gubert Capitaine commandant la
gendarmerie de l'arrondissement d'une part ;

Et M. Adéma (Jean-Blaize), Médecin,
demi-titré à St. Pée d'autre part ;

Commes respectivement convenus de ce qui suit :

Le Sr. Adéma loue au Département, pour
fait à loyer de trois, six ou neuf années consécutives, une maison
située à St. Pée, pour le logement de la brigade de
gendarmerie à pied de cette résidence ; laquelle maison est
située sur la route n^o 20, près de l'endroit où elle se bifurque pour aller
d'une part à Sare, et de l'autre à Bipalotte et Ainhora,
et de l'autre :

- 1^o de six chambres à feu et de six autres chambres ou cabinets,
- 2^o d'un grenier,
- 3^o d'une écurie,
- 4^o de deux chais,
- 5^o d'un jardin

Le tout, sous les clauses et conditions ci-après stipulées.

Art. 1^{er}

Le prix du loyer annuel de la dite maison sera

pour toute la durée du présent bail à la somme de six cents francs
payable sur mandats de Trésor
délivrés à l'expiration de chaque semestre sur les fonds du département,
à compter du jour de l'entrée en jouissance qui commencera le premier
sept. mil. huit. cent. soixante. cinq.

Art. 2.

Le propriétaire s'oblige :

1°. A lieter et tenir constamment en bon état ladite maison
dont dressé procès verbal de visite avant son occupation par
la brigade, une expédition de ce procès verbal sera remise au commandant
de la Gendarmerie pour qu'en fin de jouissance les lieux soient rendus
dans le même état qu'ils auront été livrés, sans le dépeçage pro-
prement de l'usage.

2°. A faire exécuter, dans un délai de six mois à partir
du vingt cinq février les réparations et améliorations
indiquées ci-après qui sont nécessaires pour
assurer d'une manière convenable le casernement de la brigade, savoir :

1° tapisser à neuf la petite chambre qui se trouve à côté de la soullarde, 2° dresser
en deux la grande chambre du 2^e dominant sur la route, 3° reblancher et
recrépir la grande cuisine, la soullarde, la grande chambre qui doit être divisée,
les corridors et la façade principale de la maison, qui portera un fronton pour recevoir
le drapeau et l'inscription suivante : Gendarmerie impériale, 4° établir des fourneaux
à deux bouches, et des petits covens dans les logements qui ont été séparés, 5° mettre dans le 5^e
logement une commode placard pour tenir lieu du placard qui se trouve dans chacun des quatre
autres logements, 6° mettre un lit de camp dans la pièce destinée à servir de salle de police, 7° mettre
dans chaque logement un râtelier d'armes conforme au modèle donné, 8° diviser le grand en cinq
compartiments formant à chef, 9° diviser également les deux chais en cinq compartiments, 10° mettre
en bon état la petite cour qui existe déjà dans la maison, 11° mettre une porte à claire-voie à
l'entrée du jardin, et enfin mettre en bon état toutes les parties de la maison.

3°. A faire blanchir les appartements, tous les trois ans,
au lait de chaux.

Art. 3.

Les réparations locatives seront laissées suivant l'art. 1755 du code

Sur les listes électorales de 1874, figurent les noms des gendarmes de Saint-Pée :

- M. Castaing, 38 ans, maréchal des logis
- J. Duplex, 27 ans, gendarme
- A. Lacoste, 26 ans, gendarme
- J. Oliviani, 38 ans, gendarme
- J. Puyo, 38 ans, gendarme

La brigade semble avoir compté en permanence 4 à 5 hommes.

Garder les gendarmes était très important pour les maires qui se sont succédés. Ainsi le maire de Saint-Pée écrit à Monsieur Darcangues le 10 Avril 1877 : « *J'ai compris qu'il était question de retirer la brigade de gendarmerie de Saint-Pée pour la transporter aux Aldudes. Il est possible qu'une brigade de gendarmerie serait bien placée aux Aldudes, mais je ne comprends pas que l'on songe à retirer celle de Saint-Pée.* »



Saint-Pée, comme vous le savez est une commune d'une grande étendue qui touche à neuf communes françaises et à deux communes espagnoles, Urdax et Zugarramurdy. Il est sillonné de routes dans tous les sens et l'étendue de son bois peut être un refuge pour les malfaiteurs. Quoiqu'il y ait une brigade de gendarmerie à Sare et une autre à Ainhoa, le territoire de Saint-Pée touche à ces deux communes et aboutit à Urdax et Zugaramurdy est assez vaste pour couvrir une voie toujours ouverte aux malfaiteurs venant d'Espagne qui, la brigade de Saint-Pée étant enlevée, pourraient circuler librement jusqu'à Bayonne.

La brigade de Sare qui probablement serait chargée de la surveillance de Saint-Pée, serait impuissante pour arrêter ces malfaiteurs. On l'a déjà constaté en d'autres temps et je crois que c'est le principal motif qui a fait rétablir à Saint-Pée une brigade qui déjà une fois avait été retirée de cette commune pour être transportée à Béhobie. Aussi bien que nous, mon cher Monsieur, vous savez la nécessité d'une brigade de gendarmerie à Saint-Pée et je viens vous prier au nom de la commune que j'administre depuis 22 ans de demander le maintien de cette brigade à Saint-Pée, si la question de son retrait est portée devant le Conseil général ».

Cette lettre montre bien que Sare après avoir perdu sa gendarmerie au profit de Saint-Pée en 1864, a obtenu qu'elle y soit réinstallée et que Saint-Pée à son tour a failli perdre la sienne treize ans plus tard.

Mais la réorganisation des services n'était pas le seul motif pour le déplacement d'une gendarmerie et Saint-Pée a failli voir la sienne s'en aller au début du siècle suivant pour ne pas avoir suffisamment veillé au confort des familles.

Le loyer de la maison Hodienia passera successivement de 600 à 750 puis 850 Francs. Les pourparlers de renouvellement du bail sont entamés en septembre 1915. La gendarmerie a besoin de réparations importantes mais Mademoiselle Adema héritière tergiverse et la situation se détériore au point que le 2 avril 1916, à l'expiration du bail, le préfet informe mademoiselle Adema que les locaux sont réquisitionnés par l'autorité militaire. Le différent a du être réglé puisque le 16 mai 1918, le préfet confirme son accord pour renouveler le bail mais exige que toutes les réparations prévues par le service de gendarmerie soient enfin effectuées. Mademoiselle Adema ne donnera pas satisfaction aux demandes réitérées des gendarmes, au point de mettre le conseil municipal en grande difficulté quatre ans plus tard.

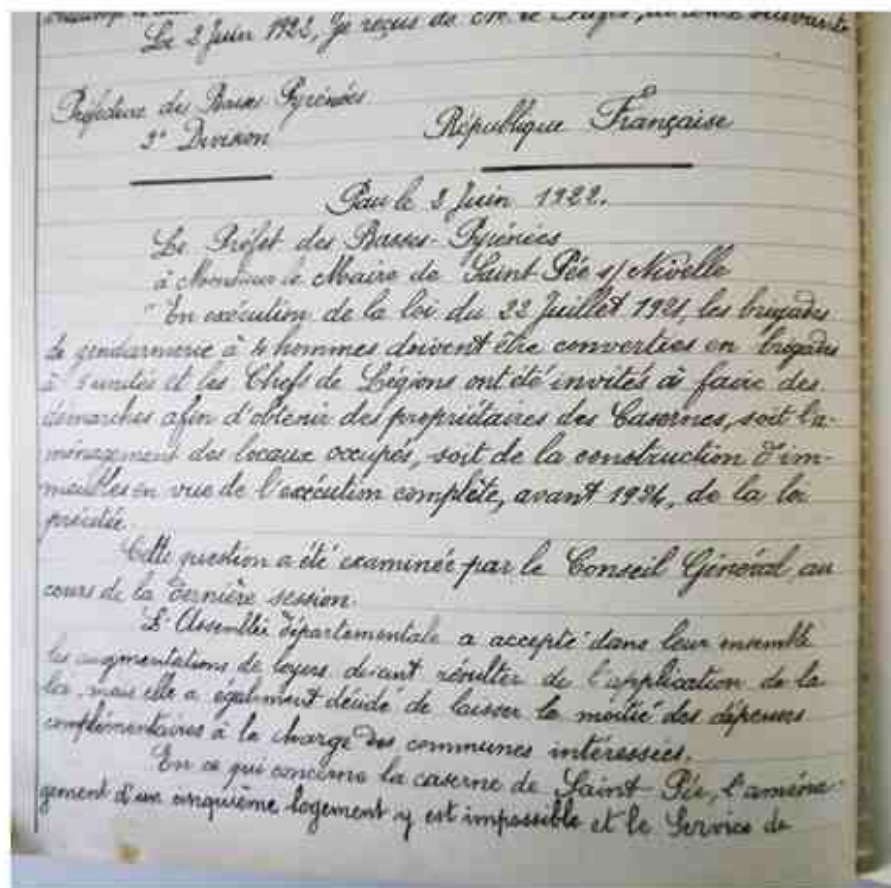


Uniforme des gendarmes
en 1914



Photo prise lorsque la gendarmerie nationale était à Hodiencia

Lettre du Préfet à Mr le Maire de Saint-Pée-sur-Nivelle en exécution de la loi du 22 juillet 1921



En 1922, l'avenir de la gendarmerie met en émoi le conseil municipal : « **Il nous semble nécessaire de vous exposer un dossier particulièrement sensible qui a longuement préoccupé notre municipalité au cours de l'année 1922. Il s'agit du positionnement stratégique de la gendarmerie. Le 30 juin 1864, une décision ministérielle a permis à Saint-Pée-sur-Nivelle de ravir à Sare la maréchaussée, sa caserne, et le logement des gendarmes. Quatre gendarmes et leurs familles résidèrent dans notre village pendant de longues années jusqu'à ce que la loi du 22 juillet 1921 ne porte notre brigade de 4 à 5 gendarmes** ».

Le maire se réfère à une lettre du préfet en date du 2 juin qui lui enjoint de trouver un logement à l'extérieur de la caserne pour le cinquième gendarme et dont le coût sera supporté par la municipalité de Saint-Pée et dans une moindre mesure par celle de Sare.

Le commandant de la gendarmerie de Pau vient se rendre compte sur place et suite à sa visite, Mr Dufau, le maire, lui confirme que le conseil municipal a voté à l'unanimité la quote part du loyer de l'habitation du cinquième gendarme et qu'il entreprend les démarches nécessaires pour trouver un logement.

Il retient un logement auprès de Monsieur Larrea. Onze mois plus tard, alors qu'il n'a aucune nouvelle, il apprend que le maréchal des logis chef a reçu l'ordre de chercher hors de la caserne le cinquième logement. Entre temps, le propriétaire du local retenu, Monsieur Larrea a disposé de son bien croyant l'affaire classée.



Mr Dufau maire de St-Pée



Tenue du gendarme en 1922

Le logement des familles : un point décisif ?

pour le gendarme qui avait appelé à rejoindre votre brigade
Le 19 juin 1911, je lui adresse la lettre dont voici le
tenue :
Saint Pée au capitaine le 19 juin 1911.
Les choses de Saint Pée a obtenu le commandant
de Gendarmerie à Pau.
J'ai le honneur et le plaisir de vous informer que
le Bureau Municipal de Saint Pée dans sa séance du 15 mai
dernier vote à l'unanimité la quote part demandée à la com-
mune pour assurer le paiement des loyers renouvelés du logement
de cinquante gendarmes. Je fais actuellement les recherches
nécessaires pour trouver un appartement.
Permettez-moi vous recommandant de vous dire avec
bien je suis fier et honneur de vous aide et de vous en remercier.
une fois de plus.
Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération.
Le Maire, signé : D. Dufau
Le même jour je vous envoie dans le même sens à Monsieur
le Préfet.
Quelques jours après, au cours de l'inspection que j'ai eu
mon contact avec Monsieur le Capitaine de Gendarmerie en
Bayonne, il fut encore question de ce logement, je promis de vous
une satisfaction.
Je fais des démarches et etc. Pierre Dubois, ingénieur à Saint Pée

Le maire inquiet, assure le maréchal des logis qu'il trouvera un logement très convenable et écrit le 26 mai au capitaine de gendarmerie de Bayonne : « **Je mets provisoirement à votre disposition 2 pièces en parfait état, un local pour le bois et débarras, une partie du jardin potager de notre mairie et cela gratuitement** ».

Toujours sans nouvelles, ce n'est qu'au mois d'août que Monsieur Dufau reçoit un coup de téléphone de Mr Goyenette, conseiller général du canton d'Ustaritz qui l'appelle de Pau pour l'informer qu'il se trouve là « **pour débattre du transfèrement de la gendarmerie de Saint-Pée-sur-Nivelle à Sare** ».

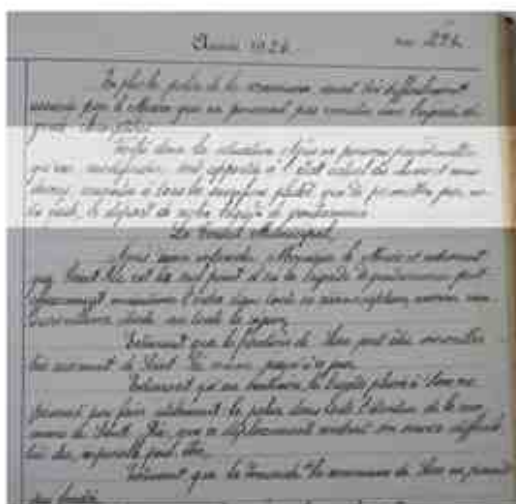
Le rapport du préfet présenté à la commission dit « **que cette caserne ne permet pas l'installation du cinquième gendarme et que les logements sont défectueux et insalubres** ». Le commandant de la gendarmerie « **propose le déplacement de la brigade et son installation à Sare afin de faciliter la surveillance de la frontière** ». Il signale également dans la localité de Sare un vaste immeuble que le

propriétaire consentirait à louer après aménagement pour une durée de 30 années moyennant 4300 Francs par an.

Le conseiller général Etcheverry-Anchart du canton de Saint Etienne de Baigorry chargé de la mission de rapporteur propose donc le départ de la gendarmerie de Saint-Pée. Monsieur Goyenette se lève et demande que la municipalité de Saint-Pée soit d'abord mise en demeure d'assurer le logement de la brigade et de surseoir la solution définitive à la session d'avril. Sa proposition est acceptée à l'unanimité ce qui montre bien l'embarras du conseil devant la nécessité de trancher en faveur de l'un ou l'autre village.

Le préfet assure « **très aimablement** » le maire de Saint-Pée lors d'un conseil de révision que la gendarmerie ne sera pas déplacée si la municipalité trouve à la loger convenablement. Mais le général inspecteur de la gendarmerie en tournée dans son secteur, ne l'entend pas de cette oreille et fait savoir au préfet qu'il estime que la surveillance spéciale qui incombe à la brigade sera mieux exercée à Sare qu'à Saint-Pée et que le **Ministère de la Guerre** sera appelé à trancher la question.

Remarque ironique du maire : « **La question du local semble passer au second plan et soudain, au bout de 59 ans, on a découvert que la frontière de Sare bien calme pourtant avait besoin d'une surveillance particulière** ». avec l'accord unanime du conseil municipal, le maire conclut : « **Nous ne pouvons admettre qu'une modification soit apportée à l'état actuel des choses et nous devons consentir à tous les sacrifices plutôt que de permettre, par notre faute, le départ de notre brigade de gendarmerie** ».





Soupirail de la prison maison
Hodienia

La délibération du conseil qui proteste énergiquement contre le projet de transfèrement est soigneusement calligraphiée et envoyée à Monsieur Ybarnegaray député afin qu'il intervienne auprès du Ministre de la Guerre.

Cette intervention a du être efficace car Saint-Pée gagne la dernière manche dans la partie qui l'oppose depuis plus d'un demi siècle à sa rivale et garde depuis lors sa gendarmerie.

La gendarmerie qui se trouvait initialement à Hodienia, à l'emplacement actuel de l'hôtel Arocena a laissé quelques traces : à la place de la salle à manger où sont servis aujourd'hui les petits déjeuners se trouvaient la cour avec son puits et derrière, un potager pour chacun des gendarmes.

Dans cette salle, la porte d'accès arrière est restée intacte ainsi que le soupirail muni de solides barreaux de la prison de Saint-Pée.

La municipalité qui avait bien compris que les conditions de logement pouvaient servir de prétexte pour la remise en question du choix de l'emplacement de la gendarmerie décida en 1925, de donner aux familles de meilleures conditions d'habitat et pour avoir le contrôle de la situation, de devenir elle même bailleur.



Portes des écuries de la
gendarmerie

Le conseil municipal de 1922 avait déclaré être « **prêt à consentir tous les sacrifices** » pour que ses gendarmes ne partent pas à Sare et effectivement le prix à payer a été très élevé.

2^{ème} gendarmerie à Franchaenea aujourd'hui Maison pour Tous

Le maire, lors du conseil municipal du 15 février 1925, rappelant qu'il avait été mis en demeure de trouver un nouveau local indiqua que : **« Madame veuve Duronea étant propriétaire d'un immeuble connu sous le nom de Franchaenea consistant en une vaste et belle maison avec une dépendance, une cour et une belle pièce de terre... s'est offerte à vendre le dit bien moyennant le prix de 45000 Francs »**.

Le conseil donna son accord mais l'aménagement coûta plus cher que l'achat lui même. Le 19 décembre 1926, le maire déclara qu'il fallait ajouter à la somme initiale 10 000 Francs de frais d'actes et que les travaux avaient coûté 77 908 ,91 Francs sur lesquels seuls 40 000 avaient été réglés et qu'il y aurait des dépenses imprévues.

Comme cela avait toujours été fait à Saint-Pée dans les moments difficiles, le conseil pensa à la mère nourricière, la forêt, et décida sur proposition du maire une coupe extraordinaire **« de 1500 pieds environ opérée dans la section d'Amotz où la forêt n'a pas été touchée depuis une trentaine d'années »**.

Mais le résultat de l'opération ne fut peut être pas suffisant ou les revenus utilisés pour faire face à d'autres dépenses imprévues. Le 28 août 1927, le conseil se trouva dans l'obligation de constater que le budget accusait un déficit de 39000 Francs qui représentait le reliquat des sommes dues pour l'aménagement de la nouvelle gendarmerie. Il décida de solliciter un prêt de 50 000 Francs auprès de particuliers au taux de sept pour cent l'an.

Maison Franchaenea



En 1932, on constate que la toiture est en très mauvais état et la municipalité doit de nouveau payer 3490,40 Francs de réparations.

Aujourd'hui encore, à l'angle de la Maison pour Tous, sur la route de Saint-Jean-de-Luz, on peut voir les trois soupiraux de la prison avec la trace des barreaux qui ont été sciés.



Soupiraux de la prison



Motocyclistes de la gendarmerie



Gendarme au carrefour de Saint-Pée



Cérémonie devant la mairie avec les gendarmes, les pompiers et les douaniers.



Gendarmes et Senpertar dans la cour de Franchaenea

3^{ème} gendarmerie : celle d'aujourd'hui.

Dans les années 1970 les gendarmes font valoir auprès de la mairie que les locaux de Franchaenea ne sont plus adaptés autant pour les bureaux que pour le logement des familles. Le conseil municipal sous l'égide de M. Cami, maire, achète un terrain à la famille Hirigoyen et en 1979, la gendarmerie quitte Franchaenea pour rejoindre des locaux tout neufs construits et loués par la commune, où elle se trouve aujourd'hui. Le centre de secours quittera quelques années plus tard ses locaux exigües à côté du fronton pour un vaste bâtiment édifié sur la même plate-forme afin de regrouper l'ensemble des services de sécurité.



Inauguration de la gendarmerie
(Photo donnée par l'adjutant Christian Ibarra).



La gendarmerie aujourd'hui

Le nouveau projet.

En 2010, dans le cadre de la réorganisation nationale entre les zones de police et de gendarmerie, Saint-Jean-de-Luz et Bidart passent en zone de police. Saint-Pée est reconnu comme une commune forte avec un centre de secours important actif des deux côtés de la frontière.

La gendarmerie de Saint-Pée sera donc chargée d'assurer la sécurité également dans les communes d'Ascain, Ahetze et Sare ainsi que l'application des accords de Schengen avec les autorités espagnoles. Mais la condition est que les bureaux et l'ensemble des logements des familles soient regroupés dans la commune.

Madame le maire informe le conseil municipal le 7 juin 2010, de cette nouvelle situation et de la nécessité de prévoir 13 logements et des bureaux et services adéquats. Tout comme le fit 90 ans plus tôt, son prédécesseur Monsieur Dufau : **« Madame le maire propose au conseil municipal d'affirmer la volonté quant au maintien de la caserne de gendarmerie à Saint-Pée-sur-Nivelle et de mener une étude de faisabilité sur un projet de création de la nouvelle gendarmerie »**. La proposition est approuvée par le conseil.

En décembre 2014, le conseil municipal sur proposition du maire : **« réaffirme la volonté d'un maintien d'une gendarmerie à saint-Pée avec la création de locaux de services et techniques ainsi que treize logements et bureaux » mais décide en raison du contexte budgétaire et financier contraint de la commune de confier la réalisation du projet à un opérateur tiers sur un terrain que la commune cédera »**.

Le feuilleton bicentenaire du logement des gendarmes continue....

Sources

Archives de la municipalité de Saint-Pée-sur-Nivelle.
Service historique de la Défense (Ministère de la Défense).
GIGN historique (site Internet).

Remerciements aux Senpertar qui nous ont aidé à rassembler ces informations et documents et en particulier à Mmes Lucie Borthaire, Pierrette Dourisboure et M. et Mme Larrea.



Merci également à la générosité des mécènes qui nous permettent, jusqu'à présent, de distribuer gratuitement les numéros de Buruxkak.

Depuis sa création en 2008, Culture et Patrimoine Senpere a également publié :

Aux éditions La Cheminante :

- Le guide de 8 itinéraires de promenade
- Saint-Pée-sur-Nivelle Personnages et combats de 1813.
- Gertaera eta erantzule, Senperen, 1813ko gerlan

**Buruxkak
N°1**



Gratuit

La guerre de 14/18

à travers la lecture du

**Courrier de Bayonne
et du Pays basque**

**Buruxkak
N°2**



Gratuit

Le mystérieux tramway

Saint-Pée-sur-Nivelle

Présentation à travers le registre des correspondances
concernant le tramway de Saint-Pée-sur-Nivelle
archives municipales de 1898 à 1920

**Buruxkak
N°3**



Gratuit

D'hier à aujourd'hui Saint-Pée-sur-Nivelle

*Senpere-ten Itxur-Aldatzen
100 - Urte Berria
Argazkiak - Alabets*

Un regard sur son évolution

**Buruxkak
N°4**



Gratuit

L'église du Bourg classée Monument historique

CULTURE et PATRIMOINE SENPERE

assocultureetpatrimoine@gmail.com

<http://cultureetpatrimoine.senpere.fr/>

Reketenia - Ibarra - 64310 Saint-Pée-sur-Nivelle